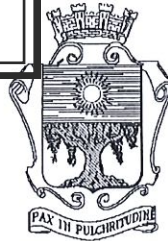


**AR Prefecture**

006-210600110-20220314-DM2022\_13-DE  
Reçu le 14/03/2022  
Publié le 14/03/2022



**VILLE DE BEAULIEU SUR MER**  
ALPES-MARITIMES -06310-

**DECISION MUNICIPALE**

Prise au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°: 2022/13

DATE D'AFFICHAGE : 14 MARS 2022

OBJET : CINEMA DE BEAULIEU-SUR-MER - REPRESENTATION D'UN SPECTACLE INTITULE « LILY, AU DELA DU MUSEAU DE SON CHIEN LE MONDE EST PLUS GRAND QU'UNE ORANGE »

LE MAIRE DE LA VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération n°08 du 02 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Beaulieu Sur Mer a délégué à Monsieur le Maire, sans aucune réserve et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de certaines matières énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

Considérant qu'il a été confié à la compagnie UN POISSON EN AVRIL, la représentation d'un spectacle intitulé « Lily, au-delà du museau de son chien le monde est plus grand qu'une orange », qui se déroulera, le mardi 12 avril 2022 à 15h, dans la salle du Cinéma de Beaulieu-sur-Mer.

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : La passation et la signature avec la compagnie UN POISSON EN AVRIL, sise 6, avenue Lieutenant Ecochard à NICE (06200), d'un contrat portant sur la représentation d'un spectacle pour enfants « Lily, au-delà du museau de son chien le monde est plus grand qu'une orange », qui aura lieu le mardi 12 avril 2022 au Cinéma de Beaulieu-sur-Mer.

Article 2 : Le montant forfaitaire des prestations est de 1 300 € TTC.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des décisions municipales et peut faire l'objet d'un recours juridictionnel devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de l'exécution des formalités de publicité et de transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Beaulieu Sur Mer, le 14 MARS 2022

Le Maire,  
Roger ROUX

